



DECLARATION LIMINAIRE

COMITE TECHNIQUE SPECIAL DES PREFECTURES

Réunion du 7 mai 2020

Monsieur le Président,

A quelques jours à peine de la sortie de confinement, ce CTSP, sous un format inédit, en audio conférence, revêt une importance capitale.

Il s'agit en effet de donner, en un temps réduit, un cadre national à la reprise d'activité dans les préfectures et avec des instructions claires à respecter afin que les services ne se lancent pas en ordre dispersé dans la sortie du déconfinement ; la situation est trop grave pour faire dans l'à peu près ; les risques sont certains et avérés et nécessitent de mettre en place une politique de prévention efficace et guidée non par des impératifs budgétaires, mais par le seul souci de sécurité optimale des agents.

Nous sommes convaincus, Monsieur le Président, que vous partagez notre vision et vous demandons de donner toutes les instructions pour permettre à nos collègues d'assurer leurs missions dans des conditions préservant leur santé. A notre niveau, nous y serons tout aussi vigilants et n'hésiterons pas à vous remonter toutes les situations ne respectant pas les consignes sanitaires ou ministérielles. Les agents sont majoritairement volontaires pour reprendre le travail mais inquiets sur les conditions de cette reprise et on les comprend. Certains préfets ont montré beaucoup d'attention aux conditions de reprise d'activité, mais il faut que tous soient irréprochables.

Le SAPACMI profite de ce CT pour saluer, Monsieur le Président, votre engagement et votre soutien et celui de vos services tout au long de cette longue période de confinement au travers des réunions téléphoniques hebdomadaires avec les OS que vous avez bien voulu organiser. Ces échanges nous ont permis, de part et d'autre, de relayer les informations comme les questionnements, d'obtenir des réponses et de pouvoir informer, communiquer, rassurer le cas échéant les collègues, dont certains ont vécu et continuent de vivre cette crise dans l'angoisse, la peur et l'isolement.

Le retour à la normale ne se fera que progressivement et il faut l'accepter mais cette année 2020 doit néanmoins permettre aux agents qui le désirent de faire preuve de mobilité et à ceux qui peuvent y prétendre d'obtenir une promotion. Les collègues placés en ASA maladie contagieuse ne doivent pas être écartés ni oubliés ; les plus fragiles doivent être protégés. Le télétravail doit devenir la règle partout où c'est possible et les freins doivent être levés.

.../...

Aujourd'hui, nous déplorons l'ordonnance du 15 avril sur la réduction des jours de congé et RTT qui est très mal ressentie par les agents car ce n'est pas une reconnaissance de leur engagement. Nous serons très attentifs aux conditions d'application que vous allez nous donner tout comme nous serons aussi attentifs au mode de répartition de la prime exceptionnelle pour « surcroît d'activité » dont nous craignons qu'elle ne génère plus de tensions que de satisfaction.

Aujourd'hui, plus que jamais, notre priorité, ce sont les agents !

Nous vous remercions de bien vouloir annexer cette déclaration au PV de ce comité technique.

